

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, TURIN Christian, CLERC Jean Philippe, VINCENT Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel

Excusés :

TOURNIER Laurence, LAMBHEY Dominique, ROBELIN Anthony, GUICHARD Bruno

Secrétaire de séance : Gabriel PARIS

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et demande d'ajouter en point 15 bis contrats d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 23 février 2018
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Présentation et vote des comptes administratif budget général 2017
- 5 Présentation et vote du compte de gestion 2017
- 6 Présentation et vote du budget primitif du budget général 2018
- 7 Vote des taux des taxes 2018
- 8 Présentation et vote du compte administratif assainissement 2017
- 9 Présentation et vote du compte de gestion assainissement 2017
- 10 Présentation et vote du budget primitif assainissement 2018
- 11 Présentation et vote du compte administratif bois et forêt 2017
- 12 Présentation et vote du compte de gestion bois et forêt 2017
- 13 Présentation et vote du budget bois et forêt 2018
- 14 Choix de l'entreprise pour les travaux du cimetière
- 15 bis Contrat d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes
- 15 Conseil des jeunes
- 16 Bail cabinet infirmier
- 17 Subventions
- 18 Convention de mise à disposition des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- 19 Convention Sidec
- 20 Urbanisme
- 21 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 23 février 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

28/02/2018 : Ouverture des plis cimetière

Ouverture des plis et transmission au maître d'œuvre pour étude technique ce point sera abordé plus en amont.

01/03/2018 : Débat d'orientation budgétaire CCBHS

Présentation des grandes orientations budgétaires. Il en ressort une forte volonté d'investissement dans le cadre du développement économique, investissement dans le haut débit, l'achat de terrain, l'extension de la maison médicale, soutien à l'activité économique et à la création d'entreprise. Dans le domaine du tourisme avec la base de loisirs de Desnes, la poursuite de la voie verte jusqu'au bourg, l'opération grand site sur Baume et Château Chalon et divers aménagements des sentiers de randonnée.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire avec la prise de compétence GEMAPI, l'étude pour la prise de compétence eau et assainissement, l'extension de la compétence SPANC.

La prise de compétence sport, la voirie, la culture avec le soutien aux associations culturelles et la petite enfance.

02/03/2018 : AG FABLAB

Renouvellement d'une partie du bureau. Monsieur Jean Philippe Clerc reste le président de cette association qui est ouverte géographiquement, très intergénérationnelle et active. Elle diversifie ses activités en permanence et elle est très soutenue au niveau régional et local, elle est sans conteste un facteur d'attractivité pour notre commune et la met en lumière.

03/03/2018 : Salon des entreprises à Bletterans

Un salon réussi quantitativement et au niveau de la qualité de la prestation. Seul bémol : le manque d'artisans et commerces locaux.

16/03/2018 : Réunion GEMAPI pour un EPAGE

La communauté de communes a présenté le cahier des charges et l'organisation qu'elle prévoit pour réaliser l'étude de préfiguration d'un épage au niveau du bassin versant Seille. Le processus a été validé par les communautés de communes présentes. Un recrutement d'un ingénieur pour l'année d'étude sera effectué.

21/03/2018 : Lancement agence départementale

Réunion pour la création d'une agence départementale pour venir en soutien et en appui moyennant participation financière pour le juridique, la voirie, et d'autres services.

23/03/2018 : Trophée des Maires : la commune a reçu le trophée de la citoyenneté.

06/04/2018 : AG AMJ en présence de Mme Goureau, Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur.

4) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente par chapitre les résultats du compte administratif et répond aux questions posées. Il en ressort les éléments suivants :

		Budgétisé (€)	Réalisé (€)
En dépenses de fonctionnement :	011 charges à caractère général	137 505	135 023
	012 charges de personnel	163 520	147 017
	042 opérations d'ordre	2 209	2 208
	65 autres charges	217 915	201 259
	66 charges financières	12 800	12 193
<u>Pour un montant total de</u>		<u>667 712</u>	<u>497 702</u>
En recettes de fonctionnement	013 atténuation de charges	800	220
	70 produit des services	35 300	32 453
	73 impôts et taxes	285 137	274 302
	74 dotations et participations	154 200	169 745
	75 autres produits	56 100	27 746
	77 produits exceptionnels	30 220	2 504
<u>Pour un montant total de recettes</u>		<u>667 712</u>	<u>506 973</u>

Délibération N°01/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation faite du compte administratif. Vu les documents mis à disposition. Vu l'avis du trésorier. Monsieur le Maire étant sorti, Mme Nicole Buron fait voter.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le compte administratif 2017 tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

5) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente sommairement les chiffres du compte de gestion réalisé par le trésorier de Bletterans qui sont en parfaite concordance avec ceux du CA.

Délibération N°02/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation faite du compte de gestion 2017. Vu les documents mis à disposition. Vu l'avis du trésorier. Vu la parfaite concordance entre le CA et le CG.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le compte de gestion 2017 tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

6) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL 2018

Monsieur le Maire présente le budget général par chapitre et donne les explications par article. Il rappelle que des premières propositions avaient été faites lors de la séance du 23 février et que seuls les articles ayant subi une forte variation font l'objet d'une explication détaillée. Il fait également remarquer que les dotations ne représentent pas la plus grande partie des recettes communales et que la DGF passée de 78 827 € en 2013 à 46 854 € en 2017 alors que la population est passée de 837 à 864 habitants.

En dépenses de fonctionnement : 624 864 € En recettes de fonctionnement 624 864 €

Il présente ensuite la partie investissement rappelant que pour cela aussi une première présentation avait été faite sur les investissements possibles.

- ❖ Pour le cimetière les travaux feront comme prévu l'objet de deux tranches. La première en 2018 pour un montant de 60 000 € permettra de mettre les canalisations et drainages et de réaliser la moitié des cheminements piétonniers. Il reste également à régler la somme de 16 215 € correspondant au solde des travaux du mur du cimetière.
- ❖ L'accessibilité de l'école et de la mairie pour un montant de 92 160 € fait l'objet d'une subvention accordée ainsi que d'une participation du SIVOS.
- ❖ Les aménagements extérieurs de la maison de l'eau sont prévus à hauteur de 16 000 €.
- ❖ Il reste les travaux réalisés et non réglés et la fin des travaux d'accessibilité de la salle polyvalente le tout pour un montant de 164 300 €.
- ❖ Il est également prévu de procéder au changement du tracto, une somme de 25 000 € est proposée en inscription budgétaire.
- ❖ Une somme de 6 500 € est également inscrite pour réaliser le plateau ralentisseur de la rue Sarrazin qui sera effectué en même temps que les travaux de voirie de la communauté de communes.

Côté recettes nous avons un reliquat de subvention important de 159 000 € et un remboursement du SIVOS de 43 000 € le reste sera couvert par un emprunt de 113 000 €. Coté emprunt il est à noter que nous allons avoir des échéances de prêts qui vont se terminer en juin 2018 puis en 2019 et ensuite en 2021 ce qui nous permet de réemprunter à des taux très favorables et sans trop augmenter l'encours de notre dette qui est passé de 511 745 € en 2014 à 374 209 € en 2017, les charges financières inhérentes ayant suivi la même courbe passant de 16 574 € à 12 193 €.

En dépenses d'investissement : 593 009 € En recettes d'investissement 593 009 €

Délibération N°03.13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation budgétaire faite conforme aux orientations débattues le 23/02/2018. Vu l'avis du trésorier. Vu l'équilibre du budget.		Le conseil, après avoir délibéré adopte le budget 2018 tel que présenté. Accepte de réaliser un prêt à hauteur de 113 000 € et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

7) VOTES DES TAXES POUR LE BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que les taxes foncières et d'habitations n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2007, hormis l'augmentation des bases qui ne relèvent pas de notre compétence. Il confirme que son souhait est de faire en sorte que cela reste ainsi le plus longtemps possible malgré les baisses des dotations et les services supplémentaires qui nous incombent, et ce, sans compensation financière.

Il indique qu'avec la fusion les taux de l'intercommunalité vont bouger un peu mais plutôt à la baisse. Après avoir étudié les pistes d'économies possibles en fonctionnement. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes et de réduire les investissements si les moyens financiers ne sont pas suffisants.

Délibération N°4.13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les propositions budgétaires présentées. Vu le budget équilibré.		Le conseil, décide de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2018.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

8) PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente par chapitre les résultats du compte administratif et répond aux questions posées. Il en ressort les éléments suivants : les deux plus gros postes de dépenses sont entretien et vidange pour 3 481.50 €, les intérêts de l'emprunt pour 3 435 € et les dotations aux amortissements pour 8 035.81 €. Le montant total réalisé en dépenses s'élève à 17 119.29 €.

Pour les recettes 7 978.13 € proviennent des taxes et 20 000€ d'une subvention du budget général. Le montant total des recettes s'élève à 33 298.24 €. Pour les investissements nous avons dépensé 22 747.27 € dont 6 249.20 € de remise en état de la station pour 19 192.50 € de recettes.

Délibération N°05/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation faite du compte administratif. Vu les documents mis à disposition. Vu l'avis du trésorier. Monsieur le Maire étant sorti, Mme Nicole Buron fait voter.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le CA 2017 du budget assainissement tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

9) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente sommairement les chiffres du compte de gestion de l'assainissement réalisé par le trésorier de Bletterans qui sont en parfaite concordance avec ceux du CA.

Délibération N°06/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation faite du compte de gestion 2017. Vu les documents mis à disposition. Vu l'avis du trésorier. Vu la parfaite concordance entre le CA et le CG		Le conseil, après avoir délibéré approuve le compte de gestion 2017 de l'assainissement tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

10) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget général par chapitre et donne les explications par article. Il rappelle que des premières propositions avaient été faites lors de la séance du 23 février et que seuls les articles ayant subi une forte variation font l'objet d'une explication détaillée. Monsieur le Maire rappelle que les incivilités dans l'utilisation de ce dispositif nuisent à son fonctionnement et renchérissent les coûts d'exploitation.

En dépenses de fonctionnement : 36 248 € En recettes de fonctionnement 36 248 €

Il présente ensuite la partie investissement rappelant que cette année aucun investissement ne sont prévus et que seul le remboursement de la dette impacte cette partie du budget.

En dépenses d'investissement : 11 591 € En recettes d'investissement 11 591 €

Délibération N°07.13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation budgétaire faite conforme aux orientations débattues le 23 02 2018. Vu l'avis du trésorier. Vu l'équilibre du budget.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le budget assainissement 2018 tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

11) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BOIS ET FORÊT 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait instauré un budget forêt pour mieux suivre les recettes et les dépenses de ce compte particulier. Nous avons ainsi une meilleure vision de nos investissements pour pérenniser la forêt communale et des frais de fonctionnement inhérents à son exploitation, mais aussi des recettes qui en découlent.

Monsieur le Maire présente donc ce nouveau budget ligne par ligne et précise que l'excédent est reversé au budget général.

Il précise également que les affouages n'étant pas soumis à la TVA ils restent inscrits dans le budget général. Les principales dépenses sont les frais de gardiennage et d'entretien pour 13 296 € et l'abattage débardage pour 6 839 € et un montant total de dépenses de 21 200.46 €.

Les recettes proviennent des ventes de bois pour 88 776 €. Concernant les investissements 11 243.30 € découlent de travaux de régénérations et en recettes nous avons obtenu une subvention de 486 €.

Délibération N°8 13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les détails du grand livre. Vu l'avis du trésorier. Monsieur le Maire étant sorti, Mme Nicole Buron fait voter.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le compte administratif bois et forêt 2017 tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

12) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BOIS ET FORÊTS

Monsieur le Maire présente sommairement les chiffres du compte de gestion bois et forêts réalisé par le trésorier de Bletterans qui sont en parfaite concordance avec ceux du CA.

Délibération N°09/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation faite du compte de gestion 2017. Vu les documents mis à disposition. Vu l'avis du trésorier. Vu la parfaite concordance entre le CA et le CG.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le compte de gestion 2017 bois et forêts tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

13) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018 BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire présente le budget bois et forêt par chapitre et donne les explications par article. Il rappelle que des premières propositions avaient été faites lors de la séance du 23 février et que seuls les articles ayant subi une forte variation font l'objet d'une explication détaillée. Les dépenses essentielles prévues concernent les frais de gardiennage pour 15 500 €, le débardage pour 10 000 €, le reversement à la section d'investissement pour 25 500 € et le reversement au budget général pour 90 200 €. Concernant les recettes elles viennent des ventes de bois soit :

En dépenses de fonctionnement : 142 300 € En recettes de fonctionnement 142 300 €

Il présente ensuite la partie investissement rappelant que cette année comme chaque année il y a une partie régénération de la forêt pour 26 000€ et la couverture du déficit de 2017 pour 10 776 €.

Les recettes provenant de 500 € de subvention, d'opération d'ordre pour 10 776 € et de 25 500 € de virement de la section de fonctionnement soit :

En dépenses d'investissement : 36 776 € En recettes d'investissement 36 776 €

Délibération N°10.13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu la présentation budgétaire faite conforme aux orientations débattues le 23 02 2018. Vu l'avis du trésorier. Vu l'équilibre du budget.		Le conseil, après avoir délibéré approuve le budget bois et forêts 2018 tel que présenté.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

14) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offre avait été lancé pour les travaux d'aménagement du cimetière. Ces travaux ont pour objectif de ne plus utiliser de pesticides dans ce lieu, de le rendre plus agréable, de réglementer les interventions des entreprises afin d'éviter qu'elles ne pénètrent avec de gros véhicules qui mettent à mal les monuments et dégradent les allées. Il rappelle également que la végétalisation concernera toutes les parties non occupées ou ayant fait l'objet de constat d'abandon, mais également une partie des allées.

Le marché se déclinait en deux phase l'une débutant courant mai 2018 et l'autre en 2019. Les entreprises qui ont répondu : Delarche ; Maréchal ; Petitjean ; Cordier. Suite à la réunion de la commission appel d'offre et aux rapports techniques d'analyse des offres il est proposé de retenir l'entreprise Maréchal pour un montant TTC de 123 147 €.

Délibération N°14/31/03/2017		Date : 31/03/2017		
Vu les explications données par M. le Maire.		Le conseil, après avoir délibéré décide de confirmer la		

Vu les prix proposés. Vu le rapport technique d'analyse des offres.		proposition de la commission d'appel d'offres et de choisir l'entreprise Maréchal pour effectuer les travaux d'aménagement du cimetière pour un montant de 123 147 €.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

15bis) CONTRAT D'HONORAIRES POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la salle des fêtes ont été repoussés d'une année afin de réaliser l'ensemble en une seule fois. C'était le Cabinet Cartallier qui était en charge de ce dossier. Il s'agit donc de réactualiser le montant de cette prestation qui s'élèvera à 16 280 € HT.

Cette prestation comprend l'intégralité de la maîtrise d'œuvre.

Délibération N°15/31/03/2017		Date : 31/03/2017		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les prix proposés.		Le conseil, après avoir délibéré donne un avis favorable et mandate M. le Maire pour signer le contrat avec le cabinet Cartallier pour un montant de 16 280 € HT.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

15) CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de travailler en collaboration avec les écoles. Un groupe de travail avait été créé et la responsabilité en avait été confiée à Dominique Lambey. Le groupe de travail s'est réuni pour apporter quelques modifications aux premiers documents qui avaient été créés et une rencontre avec Monsieur le Maire et les enseignants de l'école élémentaire ont eu lieu afin de valider la démarche et le calendrier. M. le Maire présente les différents éléments à savoir :

- synthèse des réunions du groupe de travail, le calendrier, la liste électorale, le règlement intérieur, la carte Il rappelle que l'objectif de ce conseil municipal de jeunes est de promouvoir la citoyenneté et la démocratie, les valeurs républicaines et d'impliquer les jeunes dans la vie communale. Les jeunes concernés doivent être résidents de la commune âgés entre 9 et 15 ans ou fréquentant les classes de CM1, CM2 et collège. Il sera composé de 7 conseillers élus pour une durée de 2 ans renouvelables par moitié tous les ans (4 puis 3).

Les élections auront lieu le 6 juin et les élections du maire le 20 juin. Un courrier va être envoyé aux parents pour les informer et demander leur autorisation pour la participation de leur enfant au conseil municipal de jeunes.

Délibération N°16/13/04/2018		Date : 13/04/2018		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu les éléments présentés. Vu la participation des écoles.		Le conseil, après avoir délibéré décide de mettre en place un conseil municipal de jeunes tel que précédemment présenté, valide le règlement intérieur, la lettre aux parents, le calendrier et mandate Monsieur le Maire pour organiser les élections.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

16) BAIL CABINET INFIRMIER

Monsieur le Maire explique que comme convenu, il fallait au bout d'une année de fonctionnement regarder les charges d'électricité à intégrer au loyer. Il avait été décidé de se baser sur le réel avant de faire cette intégration. Un sous compteur électrique avait été installé à cet effet. Après relevé le montant consommé pour une année entre 1 avril 2017 et le 27 mars 2018 est de 2700 KW donc une charge de 226.89 € répartie sur 12 mois soit 18.90 € par mois. Concernant la consommation en eau la facture globale s'élève à 150.12 € et nous ne disposons pas de sous compteur il est proposé d'imputer 20% du montant total de cette facture soit 30 € répartis sur 12 mois donc 2.5 € par mois. Le montant total mensuel des charges s'élèverait donc à 21.40 €. Nous devons donc modifier le bail en mentionnant le nom de la nouvelle associée Mme Boisson Laurence et le montant des charges telles que calculées.

Délibération N° 17/13/04/2018		Date 13/04/2018		
Vu les explications données. Vu les éléments présentés. Vu le bail en cours.		Le conseil municipal après avoir délibéré décide de faire payer les charges d'eau et d'électricité comme expliqué précédemment pour un montant mensuel de 21.40 € elles seront révisées en 2019 à la même échéance en fonction des consommations constatées. Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.		
Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

17) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions qu'il a reçues.

L'association d'anciens combattants, la banque alimentaire du jura, l'Athlétic club de Commenailles, Valentin d'Hauy et l'ADMR. Demande de participation à un voyage scolaire pour une élève du lycée de Montmorot.

Il rappelle que les associations communales entrent dans le cadre de la politique de subvention et indique les montants versés en 2017. Concernant la banque alimentaire et Valentin d'Hauy certaines personnes de la commune bénéficiant de leurs services elles entrent aussi dans cette politique de subvention.

Délibération N°18 13/04/2018		Date 13/04/2018		
Vu les demandes faites. Vu les explications données. Vu les éléments présentés par les associations demandeuses.		Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'allouer les sommes suivantes aux associations ci-dessous mentionnées : Anciens combattants 200 € Athlétic Club 300 € Banque alimentaire 200 € Valentin d'Hauy 100 € ADMR 800 € Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.		

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

18) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la prise de compétence sport par la communauté de communes Bresse Haute Seille le transfert de compétence entraine de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert. En conséquence sont concernés le stade de foot (terrains et vestiaires) et le terrain de tennis.

Délibération N°19 13/04/2018		Date 13/04/2018		
Vu les explications de Monsieur le Maire. Vu la présentation du procès-verbal de mise à disposition. Vu le code général des collectivités territoriales articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-1 Vu les 3 premiers alinéas de l'article L.1321-1 et les 2 premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du CGCT. Vu l'arrêté n° DCTME-BCTC-20161207.003 du 07/12/2016 de la préfecture du jura.		Le conseil municipal après avoir délibéré accepte l'arrêté de transfert et mandate M. le Maire pour signer les conventions afférentes au transfert de bien et de service ainsi que la mise à disposition des biens qui en découle à compter du 1er janvier 2018.		

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

19) CONVENTION SIDEC

Monsieur le Maire explique qu'il convient de signer un avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC. Celui-ci consiste d'une part à résilier les précédentes conventions SITIC concernées et d'adhérer à la nouvelle convention comprenant l'IDG, service en charge de l'informatique de gestion ; le SIG : service d'information géographique ; SYS service en charge des matériels et système ; TICE : technologie d'information et de communication pour les écoles GED gestion électronique des documents ;

animation territoriale dans les services mis à disposition ; formation sur les logiciels. Ces services donnent lieu à paiement soit de façon forfaitaire pour certains soit à la prestation pour les mises à disposition de personnel soit à l'acte pour d'autres services. Tous les tarifs sont disponibles sur le site du SIDEC.

Délibération N° 20 13/04/2018	Date 13/04/2018
Vu les explications de Monsieur le Maire. Vu les documents présentés.	Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention SIDEC et mandate Monsieur le Maire pour la signer et utiliser les services inhérents.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

20) URBANISME

Déclarations de travaux déposées : FORTIN Jean-Etienne : construction d'un abri de jardin. Rue Bugnon

Déclaration de travaux acceptés : ORANGE UPRNE : construction d'un relais radiotéléphonie

Permis de construire déposés : BERTAND Romuald : construction d'un abri véhicule – aménagement de garages dans un bâtiment existant – 260 Route de Largillois – Le Grand Bois

ROLLIN Brice : création d'un hangar de stockage – 590 rue des Caillas – Le Villarnier

Permis de construire accordé : GUERIN Arnaud : construction d'un abri ouvert et garage fermé – 800 rue de l'Haut – Le Vernois

CHARNET Benoit : modification de l'aspect extérieur – Rue du Bief Marlot – Le Vernois

Permis de construire refusé : ROLLIN Brice : création d'un entrepôt – 590 Rue des Caillas – Le Villarnier

21) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il y a une cérémonie aux monuments aux morts pour commémorer la journée du souvenir des déportés. Le rendez vous est donné le dimanche 29 avril à 11h 30 aux monuments aux morts. Il donne des informations concernant la collecte de textile par le relais soit 3,541 tonnes par an, soit 4.36 kg par habitants. Information sur la qualité de la distribution électrique de Commenailles : taux moyen de coupure sur une année 78 minutes.

Choix des jeunes pour travailler avec les employés techniques pendant la période estivale.

Demandes : Antoine Turin, Bonin Justine, Bathrez Léa, Tatre Alfred.

Choix : Antoine Turin, Bonin Justine, Bathrez Léa.

Projet coin nature : la commune confirme sa volonté de participer à ce projet et envisage de le faire porter par le conseil municipal des jeunes.

Des personnes demandent pour déposer des débris de construction pour renforcer les chemins de débardage de bois. Le conseil émet un avis favorable mais décidera **après** vérification des déchets qui ne peuvent être que des déchets inertes. Un membre du conseil se déplacera pour vérifier ces déchets et pour indiquer l'emplacement. La réponse sera également fonction des besoins. Nous ne stockerons pas de déchets pour autrui. Il est signalé le vol d'une pancarte marquant l'interdiction des déchets verts. Elle sera remplacée.

Monsieur Paris fait une information sur le SICTOM : les tarifs ne changeront pas. Il n'y a pas d'emprunt. Bonne satisfaction du travail du bureau. Dans les projets collecte de bios déchets sur ECLA, formation des conducteurs à l'éco conduite. La collecte incitative : l'expérimentation va être élargie et sur une tarification au poids ou à la levée en réduisant le nombre de levée.

Nicole Buron donne des informations sur la grande mise en commun c'est la 3ème organisée par le moulin de Brainans et le colombier des arts dans le cadre d' CTEAC et cofinancé par la DRAC et la CCBHS L'ABC et le FABLAB sont impliqués dans la gestion de l'évènement. De nombreuses animations se dérouleront le 9 juin en différents endroits sur la commune.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE